

# Règlement du RCA Karaté Do

Dojo salle Tételin Bd du Général de Gaulle Arras 2021/2022

La pratique du karaté nécessite quelques règles élémentaires de respect de soi et des autres. **Ce document devra être daté, signé et remis lors de l'inscription.** Le local du club est le dojo. Il diffère d'une salle de sport classique par l'existence d'un certain nombre de règles fondamentales à observer par tous et qui sont les suivantes :

## L'HYGIENE

Les ongles des mains et des pieds doivent être propres et coupés courts. Les déplacements pieds nus en dehors du tatami sont interdits. Le kimono doit, bien entendu, être propre également.

**Compte tenu du protocole Covid 19 présenté à l'inscription, la mise en pratique à chaque début d'entraînement sera de rigueur :** port du masque jusqu'au tatami, passage au gel hydro-alcoolique des mains et pieds en début des entraînements (mis à disposition). En cas de symptômes, il appartient aux adhérents de ne pas se présenter au Dojo, afin de limiter les risques de contamination.

**Les accompagnants doivent également être masqués et ne pourront pas rester dans le couloir durant les cours pour attendre leurs enfants.**

## LES HORAIRES

Afin que les cours se déroulent dans le respect de tous, il serait souhaitable que les adhérents et les accompagnants des enfants **respectent les horaires prévus.**

De plus, les parents ou accompagnants d'élèves se doivent de rester avec leurs enfants à la **porte du dojo avant le début des cours et de venir les récupérer dès la fin de ceux-ci.** Le club décline toute responsabilité en cas de problème dû à ce manquement.

## LES LOCAUX (vestiaires, dojo, matériels ...)

Il est conseillé de venir en Kimono, les vestiaires restent néanmoins ouverts. **Le matériel pédagogique sera désinfecté avant et après utilisation.**

## L'ATTITUDE

Le salut à genoux (Za-Reï) représente un cérémonial (art du Budo). Il est nécessaire de préserver et de transmettre cet héritage intact. En pratiquant l'art martial traditionnel qu'est le karaté-do, chacun est donc tenu de le respecter :

- Il est attendu d'entrer ou de quitter le tatami avec l'accord du professeur (salut debout ...).
- Tout karatéka a le devoir de respecter les autres (discussions personnelles, contrôle ...).
- Le maillot/brassière sous le kimono est toléré pour les filles, si possible majoritairement blanc.
- Le port d'objets pouvant blesser est interdit (colliers, montres, bracelets de toute nature ...).
- Les valeurs morales du karaté doivent rayonner sur les tatamis comme dans la vie de tous les jours.

## COTISATIONS ET LICENCE

Les adhérents doivent s'acquitter de la licence et de la cotisation (aucune licence ou cotisation ne pourra être remboursée en cours de saison – sauf cas exceptionnel décidé par **le comité directeur**).

## DROITS D'IMAGE

J'autorise le club à utiliser mon image, ou celle de mon enfant, dans toute publication référente au club (journal de la ville, presse, réseaux sociaux, site internet ...).

Je n'autorise pas l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant.

Pour que le karaté reste un sport agréable et accessible, nous demandons à nos adhérents de respecter ces quelques consignes.

**Toute personne manquant aux obligations de ce règlement intérieur sera passible de sanctions disciplinaires pouvant mener à la radiation.**

Date ..... Nom/prénom .....

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal :